

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
 BUREAU DU SYNDICAT DU jeudi 15 janvier 2026**

JP/AMR

**OBJET : 2026BS008 - 2.1 DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) - Programmation 2026  
 - Présentation dossiers et sollicitation des aides**

Délibération n° 2026BS008	Nombre de conseillers		Vote	
		En exercice	20	Majorité requise :
Date de la convocation : 08/01/2026	Quorum	11	Pour	13
	Présents	12	Contre	0
Secrétaire de séance (art. L2121-15) M. Patrick ARCHIMBAUD	Pouvoirs	1	Abstentions	0
	Votants	13		

Le jeudi 15 janvier 2026 à 14h00, le BUREAU DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, dûment convoqué par le président du Syndicat, s'est réuni au siège du Syndicat, sis 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sous la présidence de M. Jean PASCAL, président du Syndicat.

Conformément aux statuts du Syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, sont présents à la délibération :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent (x) ou pouvoir	Pouvoir
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	X	
BACCONNIER J-Claude	SIVOM Olivier de Serres	X	
BALAZUC Thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS		
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	X	
BESANCENOT Thierry	RUOMS	X	
BOISSIN Odile	VINEZAC	X	
BOYER Joël	UCEL	X	
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE		
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	X	
DIVOL Max	VALLON PONT D'ARC	X	
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME		PASCAL Jean
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES		
GROS Cyril	LABEGUDE		
LLORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE		
MERINE Philippe	ST PRIVAT	X	
MARRON Jacques	SIAEP BARJAC		
PASCAL Jean	FAUGERES	X	
SALEL Matthieu	ROSIERES		
SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS	X	
VEOL Christophe	LALÉVADE D'ARDECHE	X	

**Objet : 2026BS008 - 2.1 DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) - Programmation 2026  
- Présentation dossiers et sollicitation des aides**

*(La présente délibération a été soumise à l'examen du bureau en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du comité syndical en date du 28 septembre 2020).*

Depuis la programmation 2024, certains syndicats mixtes, dont le SEBA, sont à nouveau éligibles au fond d'aides de l'Etat DETR.

En date du 28 octobre 2025, une circulaire de Monsieur le Préfet de l'Ardèche a présenté les catégories d'opérations prioritaires éligibles. L'eau potable et l'assainissement y figurent, avec les précisions suivantes :

- Eau potable : sécurisation et interconnexion des réseaux, amélioration de la qualité de l'eau, amélioration de la qualité des canalisations pour meilleur rendement des réseaux ;
- Assainissement : mise en conformité des systèmes d'assainissement, réduction des eaux parasites ;
- Les travaux doivent être déclarés prioritaires dans le cadre d'un schéma d'eau potable ou d'assainissement.

Sur ces bases, les dossiers ont été déposés le 18 décembre 2025 par ordre de priorité suivant :

1. Chassiers, raccordement de l'établissement Béthanie au réseau d'assainissement collectif du SEBA – 700 000 € HT.  
Enjeux environnementaux et travaux neufs d'extensions de réseaux.
2. Lalevade d'Ardèche, secteur Chamondin – Mise en conformité du réseau d'assainissement collectif – 360 000 € HT.  
Travaux d'amélioration de réseau d'assainissement :
  - Enjeux environnementaux,
  - Présence de réseaux d'assainissement existant sans station d'épuration.
3. Ribes, secteurs Le Côquou, Bas Grandval / Lassirole et La Ribette – Renouvellement du réseau d'eau potable – 700 000 € HT.  
Sécurisation et interconnexions des réseaux, amélioration de la qualité des canalisations pour un meilleur rendement des réseaux.
4. Vals-les-Bains, secteurs La Tine, Pont de Verdeau, Carabin et Route d'Autuche – Renouvellement du réseau d'eau potable – 1 000 000 € HT.  
Sécurisation et interconnexions des réseaux, amélioration de la qualité des canalisations pour un meilleur rendement des réseaux.  
Travaux de mise en conformité sanitaire.
5. Joyeuse, secteur Vieux Joyeuse - Renouvellement des réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif (mise en séparatif) et d'eaux pluviales – 750 000 € HT.  
Sécurisation et interconnexions des réseaux, amélioration de la qualité des canalisations pour un meilleur rendement des réseaux.  
Travaux d'amélioration de réseaux assainissement identifiés comme prioritaire dans les diagnostics assainissement.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

**VALIDE** la liste ci-dessus et le classement par ordre de priorité ;

**SOLLICITE** le Préfet pour lesdits dossiers au titre de la programmation 2026 de la DETR ;

**AUTORISE** le Président à faire toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Le Secrétaire,

Patrick ARCHIMBAUD



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Président,

Jean PASCAL



Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le 30/01/2026



ID : 007-250700267-20260115-2026BS008-DE